



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article5853>

La lutte des ouvriers palestiniens dans les colonies israéliennes

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : dimanche 10 septembre 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Mishor Adumim. De la correspondante de Ouest-France Chloé Rouveyrolles. Publié le 6 septembre 2017 sur le site de Ouest-France

Ils sont 36 000 à travailler chez les colons des territoires occupés. En théorie, ils sont protégés par le Code du travail israélien. Dans la pratique, c'est bien plus compliqué.



Abdallah et Qnaan travaillent dans les colonies, symboles de l'occupation. | Chloé Rouveyrolles

« **Ici, nous sommes des ouvriers ! Nous avons des droits que nous entendons faire respecter** », explique Mohamed Qnaan. Originaire d'un village proche de Jérusalem, sans diplôme, le Palestinien de 33 ans travaille depuis l'adolescence dans une menuiserie israélienne, dans la zone industrielle de Mishor Adumim, adossée à l'une des plus importantes colonies israéliennes en Cisjordanie, Ma'ale Adumim. On y fabrique des meubles pour les synagogues...

Retards de salaire

En théorie, Qnaan, comme les 36 000 Palestiniens qui travaillent dans les colonies, est protégé par le droit du travail israélien. Dans les faits, on est en pleine zone grise. Salaire minimum, prestations sociales, congés maladie... Les différends sont nombreux.

A lire aussi : [La lente asphyxie des Palestiniens de Jérusalem-Est](#)

« **Je n'ai pas de problème humain avec nos chefs israéliens**, explique l'ouvrier. **Il y en a même un qui est attentionné. Les autres me laissent indifférent, je sais qu'on est là pour travailler.** » Mais fatigués, entre autres, des retards dans le paiement des salaires, le Palestinien a décidé de mobiliser une vingtaine de collègues.

Comment faire ? Qnaan s'est appuyé sur Wac-Maan. Cette organisation israélienne de soutien aux travailleurs palestiniens s'est fait un nom en 2016, en obtenant du patron d'un garage de Mishor Adumim la signature du premier accord d'entreprise dans une colonie. « **Cette victoire a inspiré les ouvriers**, se souvient Abdallah Abdallah, un employé de la menuiserie. **Aujourd'hui, nous avons la majorité avec nous.** »

Aucun Palestinien ne se vante de travailler dans les colonies juives, symboles de l'occupation et illégales au regard du droit international. Mais le taux de chômage dans les Territoires occupés atteint 29 % et un ouvrier peut gagner deux, voire trois fois plus, chez un employeur israélien. « **Si on pouvait faire autrement...** », soupire Abdallah Abdallah. À sa sortie de l'université, licence d'économie en poche, il a cherché un travail pendant des mois. En vain. Il est retourné à la menuiserie où il travaillait déjà certains étés : « **C'est ça ou rien** », lâche-t-il.

A lire aussi : [Ils risquent leur vie en pêchant au large de Gaza](#)

Les avocats de Wac-Maan ont fini par faire plier le patron de la menuiserie. Il a reconnu les droits de ses ouvriers et la bataille juridique porte maintenant sur le paiement de compensations rétroactives. Elles pourraient atteindre l'équivalent de centaines de milliers d'euros. Là, l'employeur joue la montre...